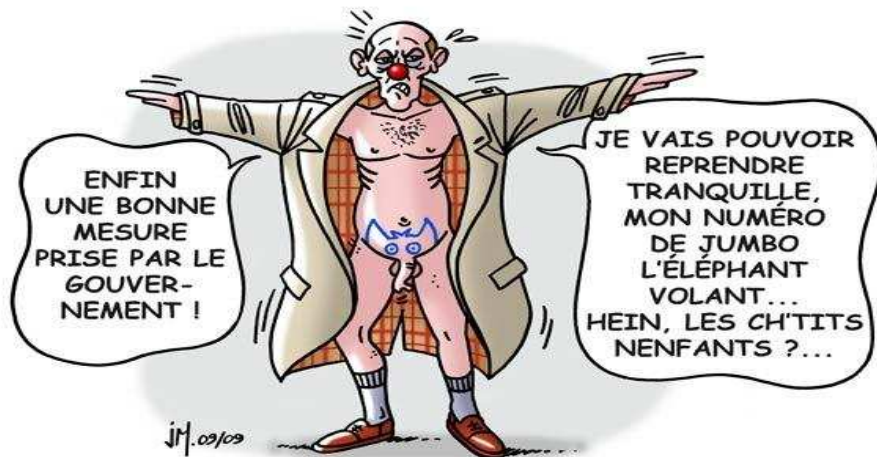


Des enfants sans défense ? Défendez la Défenseure des Enfants !

NADINE MORANO CONFIRME LA SUPPRESSION DU POSTE DE "DÉFENSEUR DES ENFANTS". LE MALHEUR DES UNS FAIT LE BONHEUR DES AUTRES...



Créé par la loi du 6 mars 2000, le Défenseur des enfants est devenu en quelques années une véritable institution. Autorité indépendante, instance de réflexion, de recours et d'affirmation-promotion des droits de l'enfant au sein de la société française, elle a, depuis sa création, traité près de 20 000 réclamations concernant des enfants et s'est engagée sur toutes les grandes questions de société les concernant. Unanimentement reconnue dans notre pays comme à l'étranger, sa force d'interpellation et de proposition a souvent dérangé. Dominique Versini, Défenseure des Enfants depuis 2006 – après Claire Brisset, de 2000 à 2006 - ne s'est-elle notamment pas opposée aux réformes allant vers un alignement de la justice pénale des mineurs sur celle des majeurs, à la disparition du Juge des Enfants dans sa mission de protection de l'enfance, n'a-t-elle pas réclamé un statut protecteur conforme aux engagements internationaux pour les mineurs étrangers, n'avait-elle pas encore exprimé des positions dissonantes sur le recours aux tests ADN et ne s'apprête-t-elle pas à publier les résultats d'une vaste et novatrice consultation nationale de jeunes adolescents ?

Lors du conseil des ministres du 09 septembre 2009, ont été présentés 2 projets de loi qui supprimeraient cette Institution et dilueraient ses missions actuelles au sein d'un nouveau Défenseur des droits. Au moment où près de 80 pays ont désormais créé une telle institution et où d'autres sollicitent l'expertise de la France pour s'en doter, quel exemple est là donné ? Et quand on apprend en même temps la suppression du Médiateur de la République et de la commission nationale de déontologie de la sécurité, tous refondus dans le nouveau concept de « défenseur des droits », on se perd en conjectures. Leur indépendance gênait-elle ? Après la réorganisation de la carte judiciaire et la suppression annoncée des juges d'instruction, après les suppressions de postes d'enseignants, la précarité des postes d'AVS (Auxiliaires de Vie Scolaire) auprès des enfants handicapés, la réduction drastique des RASED (Réseaux d'Aide et de Soutien aux Enfants en Difficulté), jusqu'où ira l'Etat dans ce désengagement de ses missions, les plus nobles ? Ce projet confirmerait-il que la place qui est faite dans la société française aux enfants sur le plan sanitaire et social n'est vraiment pas à la hauteur de ce qu'elle devrait être ? La France se singulariserait-elle une fois encore tristement parmi les démocraties européennes, alors même que tous les rapports actuels déplorent une augmentation des enfants victimes de la pauvreté, de violences, du taux des suicides d'adolescents et du mal-être visible de la jeunesse ?

A Spirale, nous avons été consternés, exaspérés même, devant cette mesure qui intervient à quelques jours de la célébration du vingtième anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, qu'en 1989 la France ratifiait. 2009 sera-t-elle l'année de la disparition du Défenseur Des Enfants ?

Spirale vous engage à vous mobiliser contre ce projet et à participer de l'élan pétitionnaire et politique pour la Défense du Défenseur. Une pétition de soutien est en ligne à l'adresse : <http://www.defenseurdesenfants.fr/pourundefenseurdesenfantsindependant.php>.

A vos claviers, vos stylos, vos portevoix, pour que l'Institution du défenseur des enfants soit maintenue.